



Demande de TITRE DE SEJOUR VPF

Par **JOAM2009**, le **26/11/2018 à 00:52**

Bsr!rnrnJe suis en france depuis 2014 Février où j'ai parfait mes études de Master jusque 2018 février mais malheureusement, je n'ai pas pu solder mes frais de scolarité pour entrer en possession de mon diplôme afin d'introduire ma demande d'APS.rnrnMon titre de séjour a expiré le 8 février 2018 et depuis ce jour, je suis sans papier.rnrnDepuis Octobre 2017, je suis en couple avec ma compagne qui est française et en Août 2018, nous nous sommes pacsés!rnrnNous nous sommes présentés physiquement à la sous-préfecture de Sarcelle pour une demande d'examen mais les agents de l'accueil nous ont refoulé en nous demandant de retourner une année après la date du PACS soit en AOût 2019 pour une première demande et que durant tout ce temps, je n'avais même pas droit à un récépissé qui me permette de rester en règle en France ou encore ne fusse que me déplacer.rnrnDepuis, nous tentons tous les dimanches de 23H59 à lundi 1H00 du matin sur le site de la ss/préfecture de prendre rdv mais ce dernier est toujours indisponible ou encore connaît des problèmes de maintenance.rnrnJ'ai obtenu 2 diplômes de Master en france et suis apte à travailler car les compétences et la connaissance, je les ai acquises sur le territoire mais sans titre de séjour, je ne sais rien faire.rnrnQue dois je faire pour prendre rdv (me présenter physiquement à leurs guichets) et devrais je vraiment attendre Août 2019 pour introduire ma première demande sachant que nous vivons ensemble depuis Octobre 2017 et que nous en avons les preuves (justificatifs de domicile, billets de train, photos...)?rnrnMerci,